

# Rapport de vérification

N° D78140692101 R 001

Référence  
client



Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

Entreprise

VEOLIA PROPRETE MIDI  
PYRENEES  
45 Av F et Irene Joliot Curie  
64140 LONS

**PELLE HYDRAULIQUE LIEBHERR -  
R60219**



Adresse  
de  
facturation

VEOLIA PROPRETE MIDI PYRENEES  
VP MIDI PYRENEES  
CDF 2931  
TSA 40005  
69155 VAULX EN VELIN CEDEX

Lieu de  
vérification

VEOLIA PROPRETE MIDI PYRENEES  
45 Av F et Irene Joliot Curie  
64140 LONS

Périodicité

Dates de  
vérification

13/12/2021

Nom et visa du  
signataire

JEAN-JACQUES HIRSINGER



Pièces jointes

Observation(s)

Observation(s) constatée(s)

Date du rapport

13/12/2021

**Reproduction partielle interdite sans  
accord de DEKRA**  
Liste des sites et portée de l'accréditation  
disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



n°3-105



ACT EXPLOIT PAYS DE L'ADOUR  
Centre d'Affaires du Lescourre  
5 Rue Satao  
64230 LESCAR  
Tél. : 05.59.77.87.82 -  
SIRET : 43325083401091

## Vérification générale : Pelle hydraulique 4900 kg Liebherr R60219

### IDENTIFICATION

Nature : Pelle hydraulique **1**  
Charge maximale d'utilisation : 4900 kg  
Puissance : 94 kW  
Modèle : A316 LITRONIC  
Compteur horaire : 17165 h

Numéro de série : WLH21041VZK043491  
Année de mise en service à l'état neuf : 2008

### MISSION

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004  
Arrêté du 5 mars 1993

### • ESSAIS EN CHARGE

| Dispositifs soumis à essais en charge                                    | Charge de référence | Charge d'essais disponible |
|--|---------------------|----------------------------|
| Tous mécanismes<br><i>Équipement de préhension installé : Pince</i>      | 2700kg à 7,5m       | 2700kg à 7,5m              |
| Indicateur de charge<br><i>Équipement de préhension installé : Pince</i> | 3000kg à 7,5m       | 3000kg à 7,5m              |

*Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.*

### MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire : Partiellement  
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) : Partiellement  
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) : Oui  
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner : Oui  
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention : Oui

### RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 13/12/2021

Anomalies constatées : conférer "OBSERVATIONS"

### PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : hauteur de levage 10 m , portée 8,8 m

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Élément(s) constitutif(s) :

### OBSERVATIONS

- 1** Absence de la plaque constructeur
- Nature du risque : U3 (U1: Ecart technique concernant la protection des personnes et nécessitant une action corrective immédiate compte tenu du risque présenté /U2: Ecart technique concernant la protection des personnes ou des biens, ou écart documentaire concernant la sécurité des personnes, et nécessitant une action corrective à court terme / U3 : Ecart documentaire ou organisationnel ne concernant pas directement la sécurité des personnes ou écart technique dont la correction peut n'être faite qu'à moyen terme.)

Appareil sur pneumatiques  
Cellule de protection contre les chutes d'objet (FOPS)  
Cellule de protection écrasement en cas de renversement (ROPS)  
Dispositif d'interdiction d'utilisation de l'appareil  
Eclairage de la zone de travail  
Essuie-glace(s)  
Dispositif de rétro vision (caméra, miroir...)  
Avertisseur sonore (klaxon)  
Avertisseur sonore de recul  
Equipé d'une lame niveleuse et de 2 stabilisateurs

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

Pince

- Dispositifs de protection :

Limiteur de pression  
Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges  
Dispositif(s) de signalisation  
Ceinture de sécurité  
Indicateur de charge  
Sécurité accoudeur

## VERIFICATION

La vérification se compose :

- **d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.**
- **d'un essai de fonctionnement.**

**L'examen de l'état de conservation** comporte des examens visuels destinés à :

- apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.
- déceler les défauts ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).

**L'essai de fonctionnement** est destiné à :

- apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.
- s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.

- **Châssis - Support - Charpente**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Equipements de préhension**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Dispositifs de protection**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Poste(s) de travail**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

- **Energie**

*L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre*

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_

**Propriété, conservation** - Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

**Confidentialité** - Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

**Identification des équipements** - Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

**Observations** - Elles décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

OBSERVATIONS \_\_\_\_\_